

Province de Québec  
Municipalité de Hope

**AVIS PUBLIC  
DE CONSULTATION ÉCRITE  
ET D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 306-2021  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2011  
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ  
DE HOPE**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 306-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 74-2021 lors de la séance \_\_\_\_\_ du 4 mai 2021, du projet de Règlement numéro 306-2021 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Hope, tiendra une consultation écrite 15 jours suivant l'affichage du présent avis public ce, en conformité avec la Loi ;


**QUE** ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de rendre applicable des ajustements au contenu des dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

**QU'IL** sera possible d'en faire la consultation au bureau de la municipalité de Hope aux heures ordinaires de bureau, sur le site web de la municipalité de Hope à l'adresse suivante [municipalitedehope.ca](http://municipalitedehope.ca) ou peut être envoyé par courriel si la demande en est faite. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante [mun.hope@globetrotter.net](mailto:mun.hope@globetrotter.net) ou par courrier à la municipalité à l'adresse postale suivante 330, route 132, Hope, Qué. G0C 2K0.

**QU'**au cours de cette consultation écrite, la municipalité de Hope pourra expliquer le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption;

**QU'**une assemblée publique suivant la consultation écrite de 15 jours et au cours de laquelle l'inspecteur municipal expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 2021, à compter de 18h30, à la salle municipale au 330, route 132, Hope;

Donné à Hope, ce 12 mai 2021.

  
Nancy Castilloux, Directrice générale